PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION
Liberté
Égalité
Fraternité

ars
Agence Régionale de Santé
La Réunion



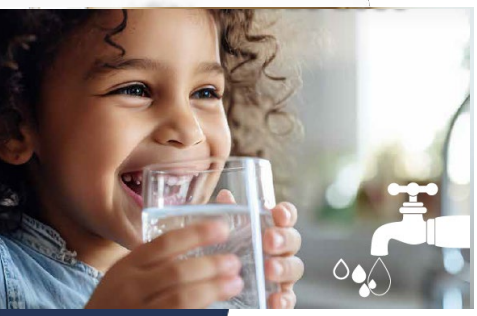
SAINT-DENIS · mardi 17 novembre 2026

Une nouvelle étape pour garantir une eau de qualité à tous les Réunionnais

PLAN EAU POTABLE 2025-2030

Contact Presse :
Service Communication ARS LA REUNION
06 92 57 63 38 I ars-reunion-communication@ars.sante.fr

www.lareunion.ars.sante.fr



Au sommaire

Communiqué de presse

P. 3

Le bilan du plan 2016-2024

P. 4

- Contexte au démarrage
- Renforcement du levier réglementaire
- Création d'un contexte financier incitatif
- Consolidation de l'information et de la sensibilisation autour des enjeux sanitaires de l'eau potable
- Bilan de l'équipement du territoire en usines de potabilisation

Le Plan eau potable de La Réunion 2025-2030 : un second volet ambitieux

P. 6

- Axe 1 : Sécuriser la production et la distribution d'eau potable, du captage au robinet du consommateur
- Axe 2 : Faire respecter les exigences de qualité
- Axe 3 : Accompagner les collectivités pour améliorer l'eau distribuée
- Axe 4 : Mieux informer les Réunionnais

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PLAN EAU POTABLE 2025-2030 :

Une nouvelle étape pour garantir une eau de qualité à tous les Réunionnais

À La Réunion, l'accès à un service d'eau potable de qualité constitue un enjeu majeur de santé publique. Depuis 2016, les investissements réalisés ont permis de faire passer de 45 % à 64 % la part de la population bénéficiant d'une eau correctement potabilisée, dont la qualité est maîtrisée en permanence. Avec le Plan Eau Potable 2025-2030, l'État, l'ARS et les collectivités poursuivent cette mobilisation avec un objectif : sécuriser l'alimentation en eau potable pour 95 % de la population d'ici 2030. Près de 150 millions d'euros d'investissements sont estimés nécessaires pour y parvenir.

Une eau de qualité pour tous : pourquoi faut-il encore agir ?

Le Plan Eau Potable (2016-2024) a permis des avancées majeures :

- **La mise en service de 24 usines de clarification ;**
- **La mise en service d'un forage de substitution ;**
- **La réalisation de 134 millions d'euros d'investissements, dont 80 millions d'euros de subventions**
- **L'amélioration de la qualité de l'eau distribuée à plus de 150 000 Réunionnais.**

Malgré ces progrès, certains secteurs restent insuffisamment équipés et rencontrent encore des dégradations chroniques de la qualité de l'eau distribuée.

Un nouveau plan pour sécuriser durablement l'eau du robinet

Inscrit dans le cadre du Plan Eau DOM et en cohérence avec les évolutions réglementaires européennes, le Plan Eau Potable 2025-2030 marque une nouvelle étape : il vise à sécuriser l'ensemble de la chaîne de production et de distribution de l'eau, depuis le captage jusqu'au robinet des Réunionnais.
Pour atteindre cet objectif, le plan prévoit **52 actions réparties en quatre axes prioritaires :**

- **Sécuriser la production et la distribution d'eau potable, du captage au robinet ;**
- **Faire respecter les exigences sanitaires pour les installations ;**
- **Accompagner les collectivités pour améliorer l'eau distribuée ;**
- **Mieux informer les Réunionnais**

Plusieurs priorités d'action découlent de ces orientations, notamment :

- **Finaliser l'équipement du territoire en usines de potabilisation ;**
- **Renforcer la protection des ressources utilisées pour l'alimentation en eau potable ;**
- **Améliorer le fonctionnement des réseaux et des installations ;**
- **Mieux préparer les services face aux aléas climatiques et aux situations de crise ;**
- **Favoriser un accès équitable à une eau de qualité pour tous les Réunionnais ;**
- **Mieux informer les habitants sur la qualité de l'eau du robinet et les bonnes pratiques.**

Pour concrétiser ces objectifs, plusieurs projets structurants sont engagés dans les territoires, portés par les intercommunalités, notamment :

- **CASUD :** Projet d'usine d'ultrafiltration « Payet GO » (sécurisation du secteur de la Plaine des Cafres au Tampon)
- **CIVIS :** Travaux de raccordement de nouveaux secteurs aux usines de potabilisation récemment mises en service (sécurisation d'une partie de Saint-Pierre, Saint-Louis et Etang Salé)
- **TO :** Travaux de réhabilitation de l'usine Pichette (sécurisation d'une partie de la Possession et du Port)
- **CINOR :** Projet d'usine d'ultrafiltration « Technopole » (sécurisation de la partie Est de Saint-Denis)
- **CIREST :** Projet d'usine de clarification physico-chimique « Olympe » (sécurisation du secteur Ville de Saint-Benoît).



LE BILAN DU PLAN EAU POTABLE
2016-2024

Le plan eau potable, dans sa première version, avait un objectif prioritaire : équiper le territoire en infrastructures de potabilisation adaptées spécifiquement sur les réseaux concernés par un risque microbiologique potentiel ou avéré.

Contexte au démarrage

Au démarrage du plan, les équipements de traitement de l'eau étaient insuffisants dans plusieurs secteurs de l'île. Au 1er janvier 2016, **plus de la moitié des abonnés réunionnais (55%) étaient concernés**, à des degrés divers**, par une eau de qualité non maîtrisée, présentant des dégradations de qualité microbiologique intermittentes mais chroniques (dont 5% de la population concernés par des restrictions d'usages permanentes).**

Sur la base de ce constat, la Préfecture et l'ARS La Réunion lancent en 2016 le « Plan eau potable 2016-2024 ».

Celui-ci a pour objectif d'inciter les collectivités à se mettre en conformité avec la réglementation et à construire des usines de potabilisation de l'eau, dans un contexte financier favorable aux investissements.

Renforcement du levier réglementaire

Le Plan a permis d'asseoir un socle réglementaire, afin de prioriser les actions à mener sur les secteurs déficitaires en matière d'équipements de potabilisation.
Cet **encadrement prend la forme d'arrêtés préfectoraux de mise en demeure (MED),** pris dans la continuité d'un programme d'inspections-contrôles initié et mis en œuvre par l'ARS. Les MED imposent alors aux collectivités de mettre en service les usines de clarification des eaux de surface nécessaires à la sécurisation de la qualité des eaux mises en distribution sous un délai initial de 3 ans.

Dans ce cadre, **24 arrêtés préfectoraux** de mise en demeure en vue de la mise en œuvre d'une potabilisation adaptée ont été signés. Au 31/12/2024 :

- **24% d'entre elles (6) sont abrogées** du fait de la complète sécurisation des systèmes de distribution visés ;
- **72% d'entre elles (18) sont encore actives :**

Création d'un contexte financier incitatif

Le plan eau potable 2016-2024 avait identifié à son démarrage, un **besoin d'investissement à hauteur de 100 millions d'euros (M€)** pour équiper les réseaux prioritaires de l'île en usines de potabilisation.

Une maquette d'aides financières favorable aux investissements en matière de potabilisation, à hauteur de 70 M€, avait alors été consolidée en partenariat avec les financeurs :

- **Le FEDER** pour les usines de plus de 5000 habitants
- **Le Conseil Régional** en contrepartie régionale du FEDER
- **L'Office de l'eau** pour les usines de moins de 5000 habitants
- **L'Etat** via la BOP 123 en contrepartie nationale du FEDER ou en co-financement pour les usines de moins de 5000 habitants
- **L'AFD et la Banque des Territoires.**

Au-delà des objectifs initialement fixés, le plan Eau potable a accompagné entre 2016 et 2024, les investissements en matière de potabilisation à hauteur de 134 millions d'euros, dont 80 millions d'euros de subventions accordées.

Consolidation de l'information et de la sensibilisation autour des enjeux sanitaires de l'eau potable

Le lancement et la mise en œuvre du plan eau potable a été accompagné d'un plan de communication visant à informer et sensibiliser les collectivités, les acteurs de l'eau mais également les usagers sur les enjeux de l'amélioration de la qualité de l'eau distribuée au robinet des réunionnais. Le site internet « *eaudurobinet.re* » a également été mis en ligne, avec la vocation d'informer les usagers de la qualité de l'eau délivrée à leur robinet :

- Mise en ligne en temps réel des résultats du contrôle sanitaire,
- Publication annuelle des infofactures,
- Conseils et recommandations sanitaires…

BILAN DE L'EQUIPEMENT DU TERRITOIRE EN USINES DE POTABILISATION

Entre 2016 et 2024	• 24 usines de clarification • 1 forage de substitution • Une amélioration durable de la qualité de l'eau distribuée à plus de 150 000 Réunionnais
Depuis le 1er janvier 2025	• 2 nouvelles usines de production d'eau potable (Saint-Louis et L'Etang-Salé) • Raccordements complémentaires pour optimiser les capacités de traitement des infrastructures existantes • 30 000 usagers supplémentaires sécurisés

Grâce à l'ensemble des investissements engagés, 67 % de la population réunionnaise bénéficie à ce jour d'une eau dont la qualité est maîtrisée en permanence.
Considérant les travaux en cours de finalisation, fin 2026, plus de 70% de la population bénéficiera d'une eau de qualité maitrisée

Malgré les avancées obtenues, des secteurs demeurent encore concernés par des fragilités structurelles. Le Plan Eau Potable 2025-2030 a ainsi pour vocation de poursuivre les efforts engagés afin de tendre vers une maîtrise quasi généralisée de la qualité de l'eau distribuée sur l'ensemble du territoire.



LE PLAN EAU POTABLE 2025-2030
Un second volet ambitieux

Les résultats obtenus dans le cadre du premier Plan Eau Potable témoignent de la dynamique engagée depuis 2016. Toutefois, des efforts importants demeurent nécessaires pour achever la mise à niveau des infrastructures et répondre aux nouveaux enjeux liés à la sécurité sanitaire de l'eau. Le Plan Eau Potable 2025-2030 marque ainsi une nouvelle étape. Il s'inscrit dans une approche globale visant à sécuriser l'ensemble de la chaîne de production et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine, depuis la protection de la ressource jusqu'au robinet du consommateur.
Le plan 2025-2030 est ambitieux. Il est structuré en 4 axes principaux, comprenant 13 objectifs déclinés en 52 actions.

Axe 1 : Sécuriser la production et la distribution d'eau potable, du captage au robinet du consommateur

L'objectif est de ne pas agir uniquement au niveau des usines de traitement, mais de sécuriser **toutes les étapes de la chaîne de production et de distribution**.

Cela passe notamment par :

- mieux protéger les ressources en eau ;
- poursuivre la construction des usines nécessaires ;
- réhabiliter les installations existantes lorsqu'elles sont obsolètes ou défaillantes ;
- améliorer les conditions d'exploitation des réseaux ;
- renforcer la surveillance de la qualité de l'eau ;
- renforcer la résilience des services d'eau face aux événements climatiques ;
- améliorer l'accès à une eau de qualité pour tous.

Ce que cela change pour les Réunionnais :
Une eau mieux sécurisée et une meilleure capacité à faire face aux épisodes climatiques ou aux situations de crise.

Le plan prévoit également d'identifier les situations de non-accès ou de mauvais accès à l'eau potable afin de mettre en place des solutions adaptées.

Indicateurs de réussite à l'horizon 2030 :

- ➔ Travaux d'amélioration de la qualité de l'eau finalisés ou engagés pour 95% des réunionnais
- ➔ Diagnostics territoriaux d'accès à l'eau pour tous réalisés sur l'ensemble des territoires
- ➔ 90% de captages d'eau potable réglementairement protégés

Axe 2 : Faire respecter les exigences de qualité

La sécurisation de l'eau repose également sur un cadre réglementaire permettant de suivre les actions nécessaires et d'intervenir lorsque les situations de non-conformité persistent.

L'ARS poursuit notamment le suivi des actions prescrites dans les arrêtés de mise en demeure et les mesures nécessaires dans les situations de blocage.

Ce que cela change pour les Réunionnais :
Un suivi renforcé pour que les systèmes d'eau répondent durablement aux exigences sanitaires.

Indicateurs de réussite à l'horizon 2030 :

➔ Plus aucun arrêté de mise en demeure présentant des échéances dépassées
➔ Plus que 5 arrêtés de mise en demeure actifs

Axe 3 : Accompagner les collectivités pour améliorer l'eau distribuée

Les collectivités jouent un rôle central dans la production et la distribution de l'eau potable.

Le plan prévoit donc un accompagnement renforcé pour les aider à :

• prioriser les actions à engager ;
• concevoir les infrastructures nécessaires ;
• protéger les captages ; sécuriser la qualité de l'eau ;
• réaliser les démarches réglementaires ; mobiliser les financements nécessaires.

Ce que cela change pour les Réunionnais :
Des collectivités mieux accompagnées pour accélérer les travaux et les actions nécessaires à l'amélioration de la qualité de l'eau.

Indicateurs de réussite :

➔ Maintien d'un niveau d'aides et de subventions incitatif
➔ Au moins 2 sessions par an de formation ou de sensibilisation à destination des autorités organisatrices des services d'eau potable

Axe 4 : Mieux informer les Réunionnais

La qualité de l'eau est aussi une question d'information.

Le plan prévoit donc de poursuivre les actions destinées à permettre à chacun de mieux comprendre la qualité de l'eau distribuée et les éventuelles recommandations sanitaires.

Le site **eaudurobinet.re** permet notamment d'accéder aux résultats du contrôle sanitaire, aux informations relatives à la qualité de l'eau et aux recommandations sanitaires.

Ce que cela change pour les Réunionnais :
Pouvoir s'informer plus facilement sur la qualité de l'eau distribuée à son robinet et connaître les recommandations sanitaires utiles.

Indicateurs de réussite :

➔ Des actions de communication à destination du grand public régulières

Pour concrétiser ces objectifs, plusieurs projets structurants sont engagés dans les territoires, portés par les intercommunalités, notamment :

- **CASUD :** Projet d'usine d'ultrafiltration « Payet GO » (sécurisation du secteur de la Plaine des Cafres au Tampon)

- **CIVIS :** Travaux de raccordement de nouveaux secteurs aux usines de potabilisation récemment mises en service (sécurisation d'une partie de Saint-Pierre, Saint-Louis et Etang Salé)
- **TO :** Travaux de réhabilitation de l'usine Pichette (sécurisation d'une partie de la Possession et du Port)
- **CINOR :** Projet d'usine d'ultrafiltration « Technopole » (sécurisation de la partie Est de Saint-Denis)
- **CIREST :** Projet d'usine de clarification physico-chimique « Olympe » (sécurisation du secteur Ville de St-Benoît).

L'ESSENTIEL

Objectif : Finaliser les équipements de potabilisation encore nécessaires et renforcer la sécurité sanitaire de façon à garantir aux réunionnais une eau de qualité, depuis la ressource captée jusqu'au robinet.

Partenaires engagés : La préfecture, l'ARS La Réunion (garant du contrôle sanitaire de l'eau), les EPCI, les exploitants (PRP de l'eau)

Financeurs : La Région, l'Office de l'eau, l'OFB, la préfecture, l'AFD, la Banque des territoires.
150 millions d'euros d'investissements encore nécessaires.